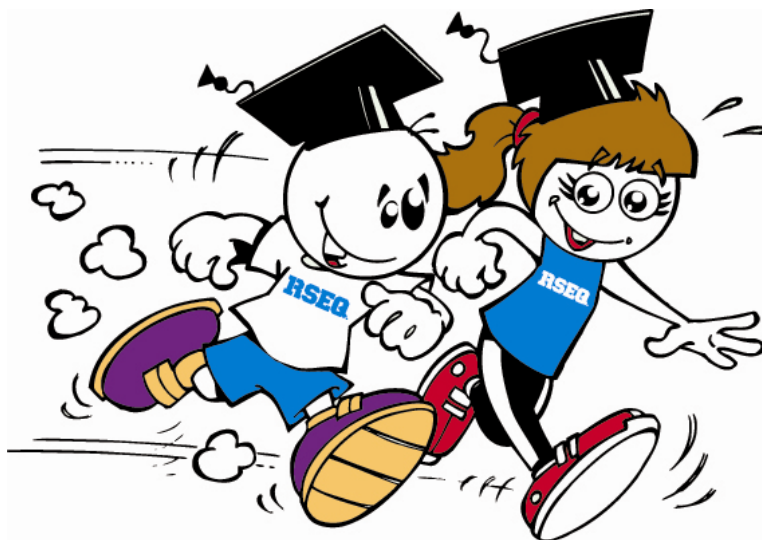




**ATHLÉTISME EXTÉRIEUR PRIMAIRE**  
**DOCUMENT D'INFORMATION**  
**2011-2012**



## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1. Dates de compétition

- Championnat Régional : Jeudi 7 juin 2012 de 9h00 à 14h00  
**Date limite d'inscription : 27 mai 2012 à 22h00**

### 1.2. Lieu des compétitions

Parc Étienne Desmarteau  
Montréal, H1X 3C8  
Au coin des rues Bellechasse et 16<sup>e</sup> avenue

2. **Responsable :** Marc-André Robitaille (marobitaille@montreal.rseq.ca)

## 3. CATÉGORIES D'ÂGE

Minime	1 <sup>er</sup> octobre 2000 au 30 septembre 2001
Moustique	1 <sup>er</sup> octobre 1999 au 30 septembre 2000

## 4. INSCRIPTION DES ATHLÈTES

4.1. 8\$ par athlète pour les vingt-cinq (25) premières inscriptions et 5\$ par athlète pour les inscriptions subséquentes.

- Nombre d'inscription minimum par école : 3
- Nombre d'inscription maximum par école : 40

4.2. Au maximum, 500 participants pourront prendre part à la compétition. Si le nombre d'inscrits total dépasse ce nombre, la sélection sera faite selon les dates d'inscriptions (premier arrivé premier servi).

4.3. Pour l'épreuve du relais, une seule équipe par école. La composition finale des équipes peut être donnée au maximum deux heures avant le début de l'épreuve mais l'équipe doit tout de même avoir été préalablement inscrite en bonne et due forme.

4.4. Aucun ajout ne pourra être accepté sur place. Les substitutions sont également interdites à part pour les épreuves de relais.

4.5. Aucun remboursement ne sera effectué pour les athlètes absents le jour de la compétition.

4.6. L'inscription de vos athlètes devra se faire en ligne sur le site Internet du RSEQ Montréal à l'adresse suivante : [montreal.rseq.ca](http://montreal.rseq.ca) sous la rubrique primaire/athlétisme extérieur.

- La facturation vous sera envoyée suite à l'événement.
- Merci de faire votre chèque à l'attention de :

**Réseau du Sport Étudiant Montréal (RSEQ Montréal)**  
7800, boulevard Métropolitain Est, bureau 200  
Anjou (Québec) H1K 1A1

## 5. SURCLASSEMENT

Le simple surclassement est permis dans toutes les catégories. Cependant, l'athlète devra participer dans sa catégorie de surclassement pour toutes les épreuves individuelles. Le simple surclassement est permis pour les relais, sans obligation de surclassement dans les épreuves individuelles.

## 6. RÉPARTITION DES ATHLÈTES

- 6.1. Pour toutes les épreuves de piste, la répartition des participants se fera selon le temps fourni lors de l'inscription. Les athlètes qui n'ont pas de performance indiquée sur le formulaire d'inscription seront placés dans les vagues les plus lentes.
- 6.2. Seuls les athlètes en cours de compétition pourront demeurer sur la pelouse centrale et la piste.
- 6.3. Pour les épreuves de pelouse; chaque athlète bénéficiera de trois (3) essais et seulement les huit (8) meilleures performances seront retenues pour les trois (3) essais supplémentaires. Si le nombre d'athlètes est égal ou inférieur à huit (8), tous feront alors six (6) essais. **Le comité organisateur se réserve le droit d'ajuster le nombre d'essais en fonction du nombre d'athlètes et du temps disponible pour compléter l'épreuve.**

## 7. NOMBRE D'ÉPREUVES PAR ATHLÈTE

- 7.1. Un maximum de deux épreuves (piste ou pelouse) en plus du relais sera autorisé pour chaque athlète.
- 7.2. Un athlète inscrit à deux épreuves se déroulant simultanément doit privilégier l'épreuve de piste tout en avisant l'officiel de pelouse.

## 8. TENUE VESTIMENTAIRE

- 8.1. La tenue vestimentaire réglementaire est :
  - a. Culotte courte (pas de jeans)
  - b. Chandail à manches courtes
  - c. Souliers de course
- 8.2. Il est strictement défendu de porter un chandail de club d'athlétisme civil lors de la compétition scolaire. Les athlètes devront porter le chandail de leur école ou un chandail neutre.

## 9. DOSSARDS

- 9.1. Les dossards seront distribués avant la compétition (secrétariat) et devront être porté pour toute la durée de la compétition.
- 9.2. Chaque athlète devra porter son dossard, sous peine de disqualification.
  - a) Les coureurs de sprint (60m et 200m) portent leur dossard dans le dos

- b) Les athlètes des autres épreuves portent leur dossard sur la poitrine

## **10. INSTALLATIONS**

- 10.1. La piste extérieur du parc Étienne Desmarteau mesure 400 m et compte six (6) corridors.

## **11. MATÉRIEL**

- 11.1. Tout le matériel pour les différents lancers sera fourni.

## **12. ENCADREMENT**

- 12.1. Lors des rencontres, tout groupe d'athlètes doit être accompagné d'un adulte responsable. Le non-respect de cette règle entraînera la non-participation des athlètes. Un ratio de un adulte pour trente (30) athlètes doit être respecté.
- 12.2. La personne responsable de l'encadrement général des élèves est responsable avant, pendant et après les épreuves sportives concernées. Cet encadrement vise notamment le respect des règles internes de fonctionnement des divers lieux de pratique utilisés, ainsi que les règles normales d'éthique sportive.
- 12.3. Cette responsabilité d'encadrement général des élèves comprend aussi celle des élèves-supporteurs qui peuvent éventuellement accompagner la délégation de l'école.

## **13. APPEL DES PARTICIPANTS**

- 13.1. Les athlètes inscrits aux épreuves de piste devront se présenter à la ligne de départ dix minutes avant le début de leurs épreuves.
- 13.2. Les athlètes inscrits aux épreuves de pelouse devront se présenter vingt minutes avant le début de leurs épreuves à leur aire de compétition.
- 13.3. Tout athlète qui ne sera pas sur les lieux de son épreuve trois (3) minutes après le second appel ne pourra y participer.
- 13.4. Un athlète inscrit à deux épreuves se déroulant simultanément doit prioriser l'épreuve de piste. Il est primordial d'avertir le juge de l'épreuve de pelouse de la situation afin que l'athlète ne soit pas pénalisé. Les athlètes doivent être prêts quinze (15) minutes avant le début de l'épreuve. [Bien informer vos athlètes de cette procédure.](#)

## 14. POINTAGE

14.1. Le système de pointage en vigueur sera le suivant (le même système sera utilisé pour les relais).

- 1<sup>re</sup> position                    9 points
- 2<sup>e</sup> position                    7 points
- 3<sup>e</sup> position                    6 points
- 4<sup>e</sup> position                    5 points
- 5<sup>e</sup> position                    4 points
- 6<sup>e</sup> position                    3 points
- 7<sup>e</sup> position                    2 points
- 8<sup>e</sup> position                    1 point

## 15. PROTÊT

Aucun protêt ne sera accepté durant la compétition.

## 16. RÉCOMPENSES

16.1. Il y aura une remise de médailles aux trois premiers de chacune des épreuves.

16.2. Un trophée et une bannière sera remis à l'école ayant cumulé le plus de point dans chacune des catégories/sexes.

## 17. ÉPREUVES AU PROGRAMME

17.1. Il y aura une finale pour l'épreuve de 60 m et de 200m.

17.2. Pour le 400m et la course relais, il s'agira de sections chronométrées.

Épreuve	Minime	Moustique
	Régional	Régional
60m	X	X
200m	X	X
400m	X	X
Saut en Longueur	X	X
Saut en Hauteur	X	X
Lancer du poids	X	X
Course relais sur 200m (4X50m)	X	X

## 18. INFORMATIONS TECHNIQUES

### SAUT EN HAUTEUR

FÉMININ		MASCULIN	
Minime	Moustique	Minime	Moustique
0.90 m	0.95 m	0.95 m	1.00 m
0.95 m	1.00 m	1.00 m	1.05 m
1.00 m	1.05 m	1.05 m	1.10 m
1.05 m	1.10 m	1.10 m	1.15 m
1.10 m	1.15 m	1.15 m	1.20 m
1.15 m	1.20 m	1.20 m	1.25 m
1.20 m	1.25 m	1.25 m	1.30 m
1.25 m	1.30 m	1.30 m	1.35 m
+ 3	+ 3	+ 3	+ 3

### PESANTEUR DES ENGIN AU LANCER DU POIDS :

FÉMININ		MASCULIN	
Minime	Moustique	Minime	Moustique
2 Kg	2 kg	2 kg	2 kg